

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 5-Z

ARRÊTÉ MUNICIPAL D'EDMUNDSTON
PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE
PARTIE DE LA RUE CARRIER

En vertu des pouvoirs conférés par le sous-alinéa 10(1)p)(ii) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, ch. 18 et ses modifications, le Conseil municipal d'Edmundston dument réuni adopte ce qui suit :

1. Une partie de la rue Carrier, à Edmundston, telle qu'elle est identifiée comme parcelle 2025-A sur l'annexe A, est par la présente barrée et fermée à la circulation de véhicule moteur, de façon permanente.
2. Le Service des travaux publics de la municipalité d'Edmundston peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions de l'arrêté.
3. Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption.

Première lecture (en entier) : 18 mars 2025
Deuxième lecture (par titre) : 15 avril 2025
Troisième lecture (par titre)
et adoption : 15 avril 2025

Éric Marquis
Maire / Mayor

Marc Michaud
Greffier municipal / Municipal Clerk

MUNICIPAL BY-LAW NO. 5-Z

EDMUNDSTON MUNICIPAL BY-LAW
TO CLOSE A PORTION
OF CARRIER STREET

Pursuant to the powers vested by subparagraph 10(1)p)(ii) of the *Local Governance Act*, R.S.N.B. 2017, c. 18 and its amendments, the Municipal Council of Edmundston duly assembled enacts as follows:

1. A part of Carrier Street, in Edmundston, as identified as parcel 2025-A on schedule A, is hereby permanently closed to motor vehicle traffic.
2. The Edmundston Public Works Department can install barriers to provide proper observation of this by-law.
3. This municipal by-law comes into effect upon the date of its adoption.

First reading (in its entirety): March 18, 2025
Second reading (by title): April 15, 2025
Third reading (by title)
and adoption: April 15, 2025

Annexe A / Schedule A

-Notes-

A) Les directions sont admises et raccourcies au système de coordonnées du Nouveau-Brunswick dérivées par l'alignement des repères géodésiques suivants: NAD 83

B) Toutes les distances et / ou azimuts furent calculés sous indication contraire.

C) Facteur d'échelle utilisé pour ce plan: 1:2000

D) Les distances et directions sont arrondies à 0.01m et aux 10° de l'arc le plus près.

E) Les distances sont en mètres sauf indication contraire.

F) Les documents mentionnés sur ce plan sont enregistrés et/ou déposés au bureau d'enregistrement du comté, le dit comté sous indication contraire, étant indiqué dans le titre du plan.

COORDONNÉES DU NORD GRATICULE DU NOUVEAU-BRUNSWICK					
MON	2	2	2	POINT No.	DESCRIPTION
MON	2	2	2		
MON	2	2	2		
MON	2	2	2		
POINT No.	EST	NORD	DESCRIPTION		
2	2	2			
2	2	2			
2	2	2			
2	2	2			

Plan cadastral No. 53
1:3640

Les valeurs des coordonnées sont basées sur le système de coordonnées planes rectangulaires du Nouveau-Brunswick, étant une projection géométrique adaptée appliquée sur le système de référence géodésique (GRS85). Les coordonnées sont généralisées de la façon suivante:

- Niveau géométrique pour l'alignement des axes ATC 77
- Observation par GPS sur à partir du RBC/RNMB
- Logiciel NAD83WIN

-Notes-

1) La Parcelle 2025-A, est additionnée au bien-fonds d'Edmundston, document 144122225, enregistré le 3 août 2023 enregistré le 12 novembre 1992.

2) Ce lotissement est situé dans la municipalité d'Edmundston et provient de la communauté d'Edmundston (Zone # 1).

-Légende-

Les biens-fonds faisant l'objet du présent plan sont délimités ainsi:

- Barne d'arpentage uniforme placée
- Barne d'arpentage uniforme trouée
- Type de fer ronds troués
- Type de fer carrés troués
- Tuyau métallique troué
- Poteau d'arpentage en bois troué
- Réplique géodésique du système de coordonnées
- Point de coordonnées calculé
- Réplique de coordonnées calculé
- Servitude d'utilité publique
- Culture
- Services Nouveau-Brunswick
- Numéro d'identité de la parcelle
- Calculé
- Provenant d'une source autre que les mesures de l'arpenteur
- Mesuré
- Ligne médiane
- Monument
- Poteau d'utilité publique
- Arbres
- Mètres carrés
- Hectares
- Bouche d'incendie
- Regard d'inspection

EDMUNDSTON
(TITRE FONCIER)
DOCUMENT 144122225
ENREGISTRÉ LE 3 AOUT 2023
N° 35140987

PROJETÉ PAR LE N. LEVÉ, ARPEL EN DATE DE DÉCEMBRE 1984

PARCELLE 2025-A
SURFACE: 8302m.00
N° 000000

RUE CARRIER
PLAN ENREGISTRÉ 1631392

608128 N.B. INC.
(TITRE FONCIER)
DOCUMENT 1345191
ENREGISTRÉ LE 12 NOVEMBRE 2019
PLAN ENREGISTRÉ 1010205
N° 30524495

214, 212, 211, 173, 172, 211

44.09 (c), 54.64, 79.274, 87°00'40", 211.00 50", 7.68, 211.00 50", 42.78 (d), 211.00 50", 4.24

23.75, CHEMIN DU POISSON

EVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN D'EDMUNDSTON
(TITRE FONCIER)
DOCUMENT 1031443
ENREGISTRÉ LE 20 JUILLET 2008
PLAN ENREGISTRÉ 1631392
N° 30318370

LOT 2003-02

PRELIMINAIRE
26 février 2025

A.N.B.L.S.
No. 000000
A.A.G. N.B.

-Acte de Transfert-

EDMUNDSTON
La rue Carrier est transférée à Edmundston par le plan enregistré 1631392, en date du 26 mai 2003.
N° 30318370

ARRÊTÉ MUNICIPAL n-X (Résolution 202)
(Fermeture d'une partie de la rue Carrier)
Document
Enregistré

ARPENTEURS DU NORD LTÉE

C.P. 504 218 RUE ST-FRANCOIS
EDMUNDSTON, N-B. E3Y-1G1
TEL: 506-739-8831
TELECOPIEUR: 739-5016

NORTHERN SURVEYORS LTD

PROJET:

PLAN DE LOTISSEMENT
Lotissement de
Edmundston

Par Carrier
Comté de Madawaska
Edmundston
Nouveau-Brunswick

Echelle: 1:500

0 5 10 15 20 25m
5 10 15 20 25m
mètres

Destiné Par: Vérifié Par:
P.J.-M. Pigeard P.J.-M. Pigeard

Destiné le: 26 février 2025

Travail complété sur le terrain le: DATE

Projet No: A21-030 Plan No: 001

SCEAU DU SERVICE D'URBANISME MUNICIPAL

SCEAU D'ENREGISTREMENT

CERTIFICAT DU PROPRIÉTAIRE

Je, par la présente, certifie que la zone de projetation de la parcelle étant arpentée / lotisée et qui se trouve dans le présent plan.

EDMUNDSTON (MARC MARCOUS, MARIÉ)

EDMUNDSTON (MARC MICHAUD, SÉRIENNE)

Date de Lotissement: _____

CERTIFICAT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Je, _____
PIERRE J.-M. PIGEARD, A.G.N.B. No.335

d'Edmundston N.-B., Arpenteur-Géomètre du N.-B., certifie par la présente que ce plan d'arpentage est exact et que je l'ai dressé conformément aux exigences de la loi sur l'arpentage.

En DATE Du: _____